**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise

**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

**Band:** 17 (1909)

**Heft:** 3

**Artikel:** Les monnaies de Lausanne (d'après la Collection du Médaillier cantonal)

**Autor:** Gruaz, Julien

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-16627

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 23.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# LES MONNAIES DE LAUSANNE

*(D'après la Collection du Médaillier cantonal.)*

Notre Médaillier cantonal vaudois possède une importante collection de monnaies lausannoises.

Il est aisé de s'en rendre compte maintenant que cette collection est fixée dans une des vitrines du nouveau médaillier.

Conforme à la classification adoptée par Morel-Fatio, cette collection comprend deux vastes groupes : d'une part, les monnaies anonymes, d'autre part, les monnaies signées ; les premières appartenant à la période qui va du VII^e^ ou du VIII^e^ siècle à l'épiscopat de Guy de Prangins en 1375, les secondes à l'époque comprise entre 1375 et 1536, date de la conquête du Pays de Vaud par les Bernois.

Les monnaies anonymes débutent par trois triens ou tiers du sou d'or.

Les deux premiers de type analogue nous intéressent vivement par le fait que la croix située au revers est entourée de la légende précise : LAVSONNA CIVITATE.

Le nom du monnayer à l'avers : ELVKEIVS MVNITARIV est également très net.

Le triens suivant trouvé à Prilly offre un type de revers différent. On y voit une victoire debout tenant une couronne et un globe crucigère. Les légendes de ce triens se composent de lettres jetées pêle-mêle par la main d'un graveur maladroit et ignorant, et son propre nom inscrit au revers reste une énigme.

A l'avers la légende rétrograde : LOSVAN CITIVI est en revanche assez facile à rétablir.

Nos triens ont été frappés dans les mêmes conditions que les monnaies émises dans les provinces de la France à cette époque.

« Lorsqu'il y avait un impôt à lever, dit Barthélemy, le domestique du palais accompagné d'un monnayer parcourait le pays où le tribut était imposé. Ils percevaient en métal la valeur demandée, puis s'arrêtant lorsque leur collecte était assez considérable, le monnayer frappait des tiers de sou dans la localité où il se trouvait, gravant sur le coin son nom et celui de la ville ou du village, lieu de sa résidence momentanée. »

Ajoutons que l'avers de la pièce portait régulièrement une effigie au type d'un Justinien ou d'un Anastase.

Nos trois triens mérovingiens sont suivis d'un denier datant du commencement du XIe siècle. Trouvée aux environs de Lausanne, cette pièce porte la légende rétrograde CIVITAS et une croix située dans un cercle.

Au revers on lit également en rétrogradant le mot LOSANNA. Au centre se trouve la lettre *S* placée entre deux petits coins et une croix (fig 1).

Fig. 1.

C'est cette lettre *S*, dit Morel-Fatio, qui permet surtout de fixer, comme date, à ce denier, le commencement du XIe siècle ou même une époque antérieure et comme origine le territoire de la Bourgogne transjurane.

Les exemplaires de Lyon et de Mâcon dont Pœy d'Avant donne la description pour le Xe siècle ont comme indice principal une lettre isolée accompagnée d'un signe secondaire. Ce denier n'a probablement pas été frappé à Lausanne comme la longue série des deniers anonymes qui le suit.

Morel-Fatio dut déployer beaucoup de sagacité et se livrer à de multiples recherches pour classer aussi rationnellement que possible la série très touffue des deniers anonymes de l'Evêché de Lausanne.

Ces monnaies sont frappées à un type constant : à l'avers le temple carolingien, au revers la croix nue ou cantonnée.

Aucun document précis ne permettait malheureusement au chercheur de fixer sûrement l'attribution des émissions qui se sont succédé.

Les documents monétaires, en effet, ne font jamais mention des signes particuliers, des points secrets qui caractérisent les différentes émissions, renseignement précieux qui aurait permis de connaître l'évêque dont chacune d'elles relève.

Morel-Fatio a remédié à cette lacune aussi habilement que possible lors de la classification des monnaies anonymes. Il les distribua en groupes généraux d'après l'aspect de leur fabrique et les ordonna chronologiquement d'après le chiffre presque toujours décroissant de leur titre. Ce n'est qu'à partir de 1273, à la fin de l'épiscopat de Jean de Cossonay et au début de celui de Guillaume de Champvent, que Morel-Fatio se hasarde — en se fondant sur de longues et consciencieuses observations — à attribuer les deniers anonymes à leurs évêques respectifs. Ces deniers dont le travail est relativement meilleur rentrent dans la série dite de *bon style*.

Une autre série de monnaies anonymes offraient aussi de grandes difficultés quant à leur classement, ce sont les deniers à l'effigie de la Vierge avec la légende BEATA VIRGO (fig. 2). Dans une monographie consacrée à l'étude de ce type, Morel-Fatio prouve qu'il relève bien de notre série épiscopale et lui assigne, de par l'aspect de sa fabrique, comme date, la fin du XII^e^ ou même le début du XIII^e^ siècle.

L'absence de toute dégénérescence du type, d'autre part, prouve son peu de durée.

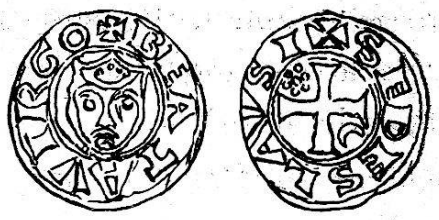

Fig. 2

Morel-Fatio réfute quelques hypothèses tendant à attribuer ce denier à Ulrich III, comte de Neuchâtel, auquel l'évêque Roger vendit en 1195 le droit de battre monnaie sur ses terres.

Cette réfutation consiste à admettre logiquement :

1° que le comte de Neuchâtel frappant monnaie doit avoir préféré la faire anonyme et au type du temple carolingien usité à Lausanne, en Chablais et d'autres lieux;

2° que les mots SEDES LAVSANNA affirment moins l'étendue territoriale du diocèse que le pouvoir épiscopal et son droit régalien.

Morel-Fatio termine sa thèse en assignant comme date à ce denier curieux l'époque comprise entre la mort de Guillaume d'Ecublens et l'installation de son successeur Boniface, c'est-à-dire entre 1229 et 1231.

En 1229, il y a plus de deux siècles que le type du denier au temple est consacré. La tradition en aurait donc été interrompue à ce moment pour être reprise en 1231.

Pour être à même de grouper la série des deniers à la Vierge à sa juste place, il aurait fallu trouver les deux émissions précises de deniers au temple entre lesquelles elle devait s'intercaler.

Mais comment les reconnaître ces deux émissions, puisque aucun document monétaire n'indique jamais les signes et points secrets qui se rapportent aux différentes frappes de monnaies anonymes?

Dans de telles conditions il n'y avait d'autre parti à prendre que de grouper les deniers à la Vierge de manière à ne pas interrompre la longue série des deniers au temple. Une

classification artificielle s'imposait ici et voilà pourquoi sans être la plus ancienne des séries anonymes, les deniers à la légende BEATA VIRGO tiennent la tête de celles-ci dans la collection du Médaillier cantonal.

Viennent ensuite les deniers dont les émissions sont les plus anciennes (Méd. cant. n° 5 à 62, fig. 3 et 4). Elles remontent au commencement du XII^e siècle et c'est le caractère et l'aspect des symboles placés sous le temple carolingien qui a permis de fixer leur ancienneté.

Fig. 3.

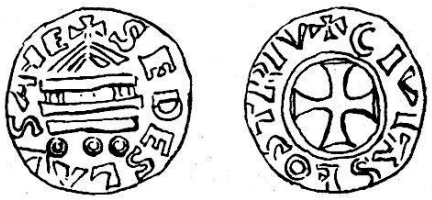

Fig. 4.

« Au début, dit Morel-Fatio, et sur les monnaies que l'on s'accorde généralement à regarder comme étant les plus anciennes, le temple est placé sur trois larges annelets, quelquefois sur un ou deux degrés, un instant le degré inférieur est remplacé par une crosse couchée horizontalement, puis des étoiles et des globules diversement combinés se montrent encore... »

La collection du Médaillier cantonal nous offre une suite de ces deniers (n^os 5 à 23, fig. 3), dont le temple est placé au-dessus de globules et d'étoiles ou au-dessus d'une crosse.

Les deniers à la crosse proviennent presque tous de Ferreyres.

Le groupe qui leur fait suite est caractérisé par trois larges annelets placés sous l'édifice et séparés de celui-ci par une ou deux lignes très prononcées, figurant les degrés du temple.

Ce groupe plus abondant que le précédent (Méd. cant. n° 24 à 62, fig. 4), s'est augmenté en 1898 de nombreux exemplaires de type analogue provenant d'une trouvaille faite à Niderbipp.

La trouvaille très importante de Niderbipp fut partagée

entre les Musées de Lausanne, Berne et Zurich. De ce fait, cent cinquante deniers vinrent renforcer nos séries du XIIe siècle. A ce moment, le catalogue de l'Evêché de Lausanne était achevé Il fallut donc établir un supplément pour la trouvaille de Niderbipp, et la classer à la fin des monnaies de l'Evêché. Le visiteur du Médaillier cantonal devra ainsi rattacher cette série à l'exemplaire n° 62 pour avoir l'ensemble des monnaies épiscopales du XIIe siècle. La longue série des deniers comprise entre le n° 64 et le n° 152 de notre collection appartient à une période de dégénérescence qui s'est manifestée dans le cours du XIIIe siècle. Les légendes SEDES LAVSANNE et CIVITAS EQVESTRIVM s'obscurcissent de plus en plus sous la main de graveurs inhabiles et se présentent sous différentes formes dont les plus fréquentes sont : OIVAS IQST, OIVAS IOST, TSOI SAVIO, etc. Nombre de ces monnaies corrompues non seulement au point de vue de la frappe mais encore au point de vue du titre, seraient restées plus tard dans la circulation à titre d'oboles. Une grande quantité d'entre elles furent trouvées à Rumilly en Savoie.

Morel-Fatio a été amené à l'hypothèse que ces deniers de bas aloi avaient fonctionné plus tard comme oboles parce que, lors de la trouvaille de Rumilly, ils étaient réunis en grand nombre à des deniers d'une époque assez postérieure, c'est-à-dire datant du XIVe siècle.

Ce type de deniers du XIIIe siècle à la légende dégénérée TSOI SAVIO abonde dans la série comprise entre les nos 64 et 152 de notre collection de l'Evêché. Ici le temple ne repose plus sur trois annelets mais sur trois besants.

Le type du denier ainsi modifié s'immobilise pendant deux siècles. Il est vrai qu'à un moment donné, dans le cours du XIVe siècle, la gravure et l'énoncé des légendes s'améliorent et se précisent. De là une série nouvelle de deniers et d'oboles que Morel-Fatio qualifie de *groupe de bon style*, pour le distinguer des monnaies antérieures d'un travail plus grossier.

Ce groupe comprend au Médaillier cantonal 150 exemplaires et nombre d'entre eux proviennent de la trouvaille de Rumilly, réalisée en 1859.

Morel-Fatio assigne à cette série de fabrique meilleure l'époque comprise entre l'épiscopat de Guillaume de Champvent (1273-1302) ou même de son prédécesseur Jean de Cossonay (1240-1273) et l'épiscopat de François de Montfaucon (1374-1354).

Un document historique bien connu établit au dire de Morel-Fatio, que ce groupe, dit de bon style, existait déjà sous Guillaume de Champvent et les exemplaires les plus récents de cette série ont une grande analogie avec les deniers d'Aymon de Cossonay (1355).

Les deniers et oboles frappés pendant la période comprise entre 1272 et 1354 se divisent en deux séries principales et présentent d'innombrables variétés : la première série qui commence au n° 153 de notre collection et se termine au n° 194 *c*, offre ces deux particularités; tantôt le cercle perlé s'ouvre en haut pour laisser passer le sommet du temple (M. c., n° 153 à 188, fig. 5); tantôt le cercle perlé reste intact et enferme complètement l'édifice (n° 189 à 194 *c*, fig. 6).

La seconde série des deniers et oboles dits de bon style (Méd. cant., n° 195 à 228, fig. 5, 6, 7) se présente avec le temple surmonté d'une boule.

Fig. 5.

Fig. 6.

Fig. 7.

Sans cette particularité les monnaies de cette catégorie ont beaucoup de ressemblance avec le groupe qui les précède et dont l'époque leur est probablement très voisine.

Avec la série des deniers à la boule nous arrivons à l'année 1355, c'est-à-dire à l'épiscopat d'Aymon de Cossonay, époque à partir de laquelle l'attribution des monnaies commence à s'établir.

Morel-Fatio s'est basé, pour l'attribution du denier d'Aymon, sur le *T* lunaire. Cette forme, dit-il, toute nouvelle sur la monnaie de Lausanne, était aussi d'un emploi récent au dehors.

Comme preuve péremptoire que Aymon peut revendiquer le denier au *T* lunaire, Morel-Fatio cite le numéraire de Louis Ier de Neuchâtel, lequel, contemporain d'Aymon, copia la monnaie de Lausanne, et par conséquent, le denier en question.

La série des deniers et des mailles d'Aymon de Cossonay (Méd. cant., nº 230 à 244) offre toujours les mêmes légendes : SEANNSALDEVS E et CIVITAS EQSTRI.

Le temple est boulonné, tantôt placé sur trois besants, tantôt sur un armelet entre deux besants. Ce dernier type est le plus récent.

La série des monnaies anonymes de Guy de Prangins (Méd. cant., nº 245 à 255, fig. 8) se précise tout à fait. Les deniers portent le temple surmonté de l'aigle des Prangins. Guy, successeur d'Aymon, exerce les fonctions épiscopales de 1375 à 1394. Lui, le premier, voit la nécessité, en l'absence d'une monnaie supérieure au denier, de créer une espèce nouvelle pour restreindre la monnaie des comtes de Savoie et des ducs de Milan, dont la circulation abondait dans le pays.

La nouvelle pièce adoptée à côté des deniers fut le demi-gros. Guy la fit frapper sur le type des gros de Milan dont

l'avers porte saint Ambroise assis sur le siège épiscopal (fig. 9).

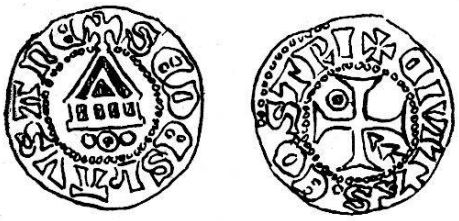

Fig. 8.

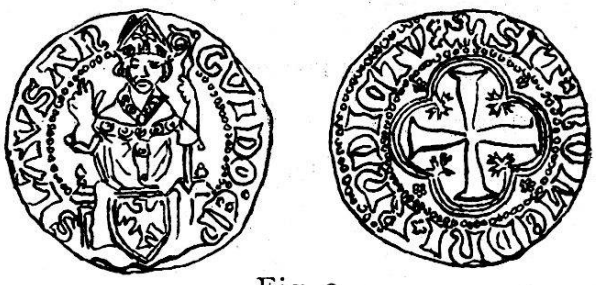

Fig. 9.

C'est donc, au fond, le patron de Milan qui figure sur les demi-gros de Guy. Celui-ci n'est réellement indiqué que par son écusson placé aux pieds du personnage assis et par la légende :

GVIDO EPS LAVSAN.

Les monnaies de Guy de Prangins au Médaillier cantonal sont représentées par une série de neuf demi-gros et deux mailles (n° 245 à 255).

La série qui suit relève de Guillaume de Menthonay, successeur de Guy et évêque de 1394 à 1406.

De Menthonay fit frapper, outre la monnaie déjà en cours, des écus d'or, des gros, des trésels ou 3 deniers. Le type du gros est celui adopté par Guy :

*A)* GVILL EPS LAVSANN l'évêque assis au type de saint Ambroise.

*Rev.)* SIT ▪ NOMEN ▪ DNI ▪ BENEBITVN. Une croix dans un quadrilobe.

La légende CIVITAS EQVESTRIVM portée par les deniers depuis plus de deux siècles, se modifie et devient : CIVITAS LAVSANNE.

La série du Médaillier cantonal relative à Guillaume de Menthonay ne renferme pas d'écus d'or. Nous y relevons des gros, des trésels et des deniers. (Méd. cant., n° 256 à 307.)

Guillaume de Menthonay avait apporté des améliorations

à la monnaie. Son successeur Guillaume de Challant (1406-1431) n'eut pas ces scrupules, et laissa l'atelier lausannois fabriquer un mauvais numéraire.

Notre collection de Guillaume de Challant (n° 310 à 346) comprend des demi-gros au type de saint Ambroise avec la légende : G.D. CHALAT. EP. LAVS.

Le revers porte une croix chardonnée enfermée dans un quadrilobe. Cette même croix se retrouve sur les deniers anonymes de Guillaume de Challant et permet ainsi de fixer aussitôt leur attribution.

On surprend dans le numéraire de Guillaume de Challant plus d'une innovation, entre autres la création d'un trésel dont la description est la suivante :

*Av.*) G.D. CHALLA, EP. LAS. La Vierge et l'enfant sur un nuage.

*Rev.)* Une croix fleuronnée entourée de : SIT NOMEN, etc.

Il faut encore mentionner un denier sur lequel figure l'écusson aux armes de Guillaume de Challant, entouré de la légende CIVITAS LAV SAN.

(*A suivre.*) Julien GRUAZ.

## ROMAINMOTIER EN 1685

Le compte rendu de la réunion d'été de la Société vaudoise d'histoire publié dans notre livraison de juillet 1908 mentionnait la communication faite par M. Rochaz, syndic de Romainmôtier, d'un document trouvé dans une boule en zinc qui surmontait sa maison.

Les lecteurs de la *Revue historique vaudoise* liront avec intérêt les curieux renseignements contenus dans ce document qui date de deux cent vingt-trois années.

Vertueux, provide et prudent Jean Pierre Roy, communier de Juriens, Premier, Bofflens, Arnex, Lapraz et Envi, etc., Bourgeois, Chatelain et Lieutenant ballifval de Romamostier, qui est fils de feu Egrège et prudent François Roy qui estoit fils de feu Vertueux Egrège